

6ème SUPER SLALOM DE L'ANNEAU DU RHIN 10-11 Novembre 2018 REGLEMENT PARTICULIER

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Cette épreuve compte pour la COUPE DE FRANCE DES SLALOM 2018 et le TROPHEE SLALOM DE LA LIGUE GRAND EST DU SPORT AUTOMOBILE

ASA ANNEAU DU RHIN 6ème SUPER SLALOM DE L'ANNEAU DU RHIN Circuit de l'Anneau du Rhin (68)

Date de l'épreuve : 10-11 Novembre 2018 Nombre de jours : 2

Niveau de l'Epreuve : Régional

Permis d'organisation n° 40 délivré le 10 Aout 2018 (LIGUE GRAND EST)

602 10 Aout 2018 (FFSA)

Organisateur Administratif : ASA Anneau du Rhin Organisateur Technique : ASA Anneau du Rhin

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

M. Serge MISTRI licence n°5945/0323

Membres:

M LEONATE Michel...... licence n°12844/0323 Mme KIRMANN Aurélie..... licence n°166443/0322

Secrétaire de l'épreuve:

Mme HARTL Danièle..... licence n°27116/0322

Responsable de l'Organisation:

M. HAEFFELIN Daniel licence n°12679/0322

Directeurs de Course:

M MADER Franck licence n°187564/0323

Directeur de Course Adjoint :

M SICHLER Jean-Jacques licence n°17663/0323

Commissaires Techniques:

Commissaire responsable de la Pré-Grille:

M ANDRES Christophe...... licence n°15434/0318 M FORNY Jérome...... licence n°48062/0318

Médecin Chef:

M MACHER Jean Michel licence n°159627/0322

Responsable commissaire et mise en place :

M VOGEL Clément licence n°178013/0322

Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents :

Mme CHOLLER Fabienne licence n°43874/0323

Identification : Chasubles dédiées « CRAC »

Chronométrage:

Responsable: M PEREUX Gérard licence n°11719/0305

Ambulances :
Ambulances BOOS

Nombre de commissaires en piste : 12

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1

L'ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Aucune équipe d'extraction n'est prévue.

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Samedi 10 Novembre 2018:

Ouverture du centre d'accueil : 13H00

Vérifications administratives de 13H00 à 18H00 au chalet du parc concurrent

Vérifications techniques de 13H15 à 18H15 Box 41 et 42

Des vérifications exceptionnelles pourront avoir lieu le samedi matin pour les concurrents l'ayant demandé a l'organisateur

Par écrit sur la feuille d'engagement

Dimanche 11 Novembre 2018 :

Les horaires suivants sont impératifs. Les pilotes devront être présents, avec leur véhicule, sur la pré grille, AU MINIMUM 15 MINUTES avant le départ de la séance d'essais ou de course.

Les pénalités prévues dans la réglementation générale seront appliquées.

Reconnaissances à pied 08H00 à 8H45 Essais chrono 09H00 à 10H00

 1ère Manche
 10H15

 2ème Manche
 13H00

 3ème Manche
 14H30

Parc fermé d'arrivée (obligatoire sous peine d'exclusion) : à l'issue de la course dans le parc concurrents

Affichage des résultats : 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé

Podium 16H30, devant le chalet de direction de course

Les horaires des essais et de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de Course. Les Concurrents en seront informés par affichage

Clôture des engagements Le 04 Novembre 2018 à 24H00

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage GARAGE DU CIRCUIT dans l'enceinte du circuit.

Prix maximum de la main-d'œuvre 70 € TTC

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 11 Novembre à 8H00.

NB: LA PRÉSENTATION DU PASSEPORT TECHNIQUE EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE PARTICIPANT, AINSI QUE, LE PERMIS DE CONDUIRE, LA LICENCE "CONDUCTEUR" 2018 EN COURS DE VALIDITÉ ou LICENCE « INITIATION », LA CARTE GRISE DU VÉHICULE ENGAGÉ, ÉVENTUELLEMENT UNE ATTESTATION DE SON PROPRIÉTAIRE, ET LA FICHE D'HOMOLOGATION POUR LES VÉHICULES DES GROUPES N/FN, OU A/FA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, et jusqu'au 4 Novembre 2018 à minuit, à l'adresse suivante : **ANNEAU DU RHIN 68127 BILTZHEIM TEL 0389499900 – 06 79 38 96 56 - Email daniel.haeffelin@wanadoo.fr,** 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 100 € incluant 2 Bracelets « Pré-grille » et 1 Macaron « Pass Auto Paddock» par concurrents

Une voiture pourra être conduite successivement en double monte par 2 pilotes maximum (chacun remplira un bulletin d'engagement) .

Le fait de payer les droits réduits entraîne une acceptation de faits de la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

NOTA :Aucun remboursement ne sera effectué au cas ou le véhicule n'est pas techniquement conforme.

Les engagements seront clos dès que la liste des engagés atteindra le nombre maxi fixé à l'art. 4p. Tant que ce nombre ne sera pas atteint, elle restera ouverte, et ce jusqu'à la fin des vérifications.

* Forfait : Conformément à la réglementation fédérale, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax 24 heures avant le début du meeting pour obtenir un remboursement même partiel des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le nombre de concurrents admis est fixé à 40 au minimum et 100 au maximum, dont 20 peuvent être réservées au groupe loisirs

Les groupes admis sont : N/FN - A/FA - GT, F/F2000 - C3/CN - CM - D/E et Loisir

Les groupes et classes admis sont détaillés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Le collecteur d'origine devra être conservé.

Un même conducteur ne pourra utiliser en course deux voitures différentes, même dans deux groupes différents.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagement enregistré est inférieur a 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Article 4.2p – Carburant – Pneumatiques – Equipements : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Niveau sonore voiture fermée 105db, voiture ouverte 110 db

Article 4.3p - Numéros de course : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Application des Prescriptions Générales. Toute action commerciale ou publicitaire est interdite sans autorisation expresse de l'organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p - Parcours :

Le parcours est organisé sur le circuit de l'Anneau du Rhin, sur une longueur de 1650 m. Deux ou plusieurs concurrents s'élanceront successivement de la même ligne de départ espacés de 10 à 20 secondes. Le nombre et l'espacement sont laissés à l'appréciation du directeur de course. Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Chaque concurrents disposera d'emplacement dans le parc d'une surface au minimum 56m2 (16.50 m x 3.40 m) par concurrent

Article 6.2p - Route de course :

Le circuit de l'Anneau du Rhin à Biltzheim.

Article 6.3p - File de départ :

File de départ dans la zone du « pré-grille »

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve, ou de la manche.

Article 6.4p - Signalisation:

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 6.5p - Parc Fermé Final:

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés, est situé dans l'enceinte du centre de sécurité routière de l'ANNEAU DU RHIN à BILTZHEIM.

Article 6.6p - Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés : en "pré-grille", à hauteur de la file de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance, de leur part, des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.7p - Permanence:

Pendant toute la durée de la manifestation une permanence se tiendra au secrétariat au PC COURSE Téléphone de permanence n° 0389499902

Centre de secours le plus proche : COLMAR - Téléphone n° 18.

Ambulance + 1 MEDECIN

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p - Essais:

 $Nombre\ d'essais:\ 1\ Essai\ chronométr\'e\ obligatoire.$

Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ, le 11/11/2018 A 7H45 La présence de tous les pilotes y est **obligatoire.**

Article 7.3p - Course:

Nombre de manches : 3 manches de course.

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacée : 2 Secondes

Erreur de parcours : Hors manche

Présentation sur la ligne de départ hors de son ordre : 2 Secondes

Chicane déplacée : 3 Secondes

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements se feront sur la base du meilleur temps toutes manches confondues. En cas d'ex-æquo, seront pris en considération les temps réalisés dans les meilleurs manches suivantes, puis lors des essais. Seront établis les classements suivants :

- 1 Cassement général
- 1 Classement général féminin
- 1 Classement Loisir
- 1 Cassement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 Classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

 $\ensuremath{\mathsf{NB}}$: Les classes des groupes FC et FS sont confondues

Les classes des groupes CNF et CN sont confondues

Les L2 sont admis en slalom

ARTICLE 10P. PRIX

Article 10.2p - Prix:

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

- SCRATCH 3 coupes minimum

- CLASSE: 1 coupe par tranche de 5 partants, limités à 5 coupes par classe.

- DAMES: idem aux classes.

- LOISIR 1 coupe par classe (limités à 5 coupes).

Les prix sont cumulables

Article 10.4p - Podium:

La cérémonie Podium aura lieu à l'issue de la course, à côté du chalet de la direction de course